

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	27

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Date de la Convocation
13 JANVIER 2026
Date d'Affichage
13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Sébastien CHARRUYER à Maryline LHERM, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°09_2026
ACTES : 7.5.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Subvention à l'Amicale Laïque de Graulhet - Modification de destinataire et compensation de la perte de subvention du Conseil départemental du Tarn

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération contribue au fonctionnement des associations liées par Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) dans les domaines périscolaire et extrascolaire par le versement de subventions.

Spécifiquement pour l'Amicale Laïque de Graulhet, une partie du financement accordé à l'association était composée d'une contribution au FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) pour l'aide au financement de la masse salariale des postes de directeurs mis à disposition de l'Amicale Laïque de Graulhet.

Historiquement, l'association FONJEP, employeur de ces directeurs, les mettait à disposition à l'Amicale Laïque de Graulhet, et chaque fin d'année refacturait à la Communauté d'Agglomération les charges liées à ces mises à disposition. Le montant historique de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération s'élevait à 136 500 €, au bénéfice du FONJEP.

Depuis 2024, l'Amicale Laïque de Graulhet a réduit l'appel au FONJEP pour ses postes de directeurs et reste compensée par la Communauté d'Agglomération de la différence, dans la limite des 136 500 €.

Le FONJEP a présenté sa facture au titre de 2024, sur l'exercice 2025, pour 47 137 €. L'Amicale Laïque de Graulhet voit ainsi la subvention complémentaire 2025 portée à 89 363 €.

Dans l'annexe budgétaire du Budget Primitif 2025, (délibération n°61_2025 du 24 mars 2025), une participation annuelle a été inscrite auprès du FONJEP d'un montant de 134 000 €, alors qu'elle aurait dû l'être sur Amicale Laïque de Graulhet. Il convient donc de corriger cette erreur matérielle d'écriture en modifiant le destinataire et d'attribuer 89 363 € à l'Amicale Laïque de Graulhet, soit la différence entre la contribution forfaitaire historique au FONJEP (136 500 €) et le versement effectif pour 2024 payé en 2025 (47 137 €).

Par ailleurs, il est proposé que la Communauté d'Agglomération compense les pertes de subvention du CD81, d'un montant total de 37 500 €, et ce uniquement pour l'année 2025.

Le total de ces deux sommes, soit 126 863 €, sera versé à l'association pour le compte de l'année 2025 et est déjà inscrit au budget 2025 au compte 65748.

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et son article 11 modifiant l'article L131-1 du Code de l'Education portant extension des obligations de scolarisation des enfants dès l'âge de trois ans,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération notamment leur article 6.2.7 Compétence Ecoles et services périscolaires : gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles,

Vu le Budget primitif Scolaire Périscolaire CLSH Restauration 2025 voté le 24 mars 2025,

Considérant les montants initialement prévus pour l'Amicale Laïque de Graulhet ainsi que pour le FONJEP au BP 2025,

Considérant la perte de subvention du CD81, à compenser uniquement pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de procéder** aux ajustements de participation financière auprès de l'association Amicale Laïque de Graulhet, notamment par la modification de bénéficiaire des crédits initialement destinés au FONJEP pour 89 363 €,
- **approuve** le versement de la subvention exceptionnelle de compensation des pertes du Conseil départemental du Tarn pour 37 500 €,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **26 JAN. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **26 JAN. 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 081-200066124-20260119-09_2026-DE

